

# DICRIM

*Saint-Albin-de-Vaulserre vous informe...*





# Prévenir pour mieux réagir...

La sécurité de la population de Saint-Albin-de-Vaulserre est l'une des préoccupations importantes de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas de formalisation de ces risques.

N'hésitez pas à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation de la gestion d'une éventuelle crise, permettant la mise en œuvre de tous les moyens disponibles (humains et matériels) afin de sauvegarder et de soutenir la population.

Afin de pouvoir continuer à vivre ensemble en toute sécurité, l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture, espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les éléments de ces documents.

Cédric MILANI

Le Maire.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque** correspond à la combinaison d'un aléa et d'enjeux.

- ➔ L'**aléa** est la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- ➔ L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.
- ➔ Le **risque majeur** est un événement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ➔ Une **faible fréquence** : l'homme et la société pourraient être tentés de l'oublier et ne pas se préparer à sa venue.
- ➔ Un **degré de gravité important** : il implique un nombre de victimes certain, ainsi que des dommages conséquents aux biens et à l'environnement.



## Les services de secours

Apportent la protection, le soin, la médicalisation, ...



## La Préfecture

Prend le relais de la gestion de la crise en fonction des événements... par le biais du plan ORSEC (Organisation de Réponse de SÉcurité Civile)



## Les équipes communales

Gèrent l'alerte, l'information, l'hébergement, le ravitaillement, l'assistance, ... par le biais du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)



## Les équipes scolaires

Mettent les enfants en sécurité... par le biais du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)



## La population

Adoptent les bons réflexes... par le biais de la lecture du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Préparez  
un kit d'urgence



Ecoutez  
la radio



Respectez  
les consignes  
des Autorités



N'allez pas  
chercher  
vos enfants



Evitez  
de téléphoner



## Les moyens d'alerte

Dispositif FR-Alert  
Diffusion sur les téléphones mobiles

Site internet communal  
<https://mairie-saintalbindevaulserre.fr/>

Réseau social communal  
<https://www.facebook.com/people/Commune-de-Saint-Albin-de-Vaulserre/100065216523273/>

Application pour smartphone Illiwap  
Diffusion sur les téléphones mobiles

Tocsin d'église  
Eglise de Saint-Albin-de-Vaulserre

Panneau électronique  
Panneau situé au niveau de la RD 82

Appels téléphoniques

Porte à porte

## Les moyens d'information

Dossier Départemental des Risques Majeurs (2020)

Plan Particulier de Mise en Sûreté  
Groupe scolaire de Saint-Jean-d'Avelanne

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

France Inter : 89.9 ou 93.5  
ici : 98.0 ou 99.1

Schéma de Cohérence Territoriale (2014)

France 3 Région  
France Info TV

Carte des aléas (2019)

<https://mairie-saintalbindevaulserre.fr>  
04 76 32 82 28

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est (2019)

<https://www.isere.gouv.fr>  
04 76 60 34 00

Information des acquéreurs ou des locataires

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
[www.info.gouv.fr/risques](http://www.info.gouv.fr/risques)

## Les numéros utiles

Appel d'urgence européen **112**

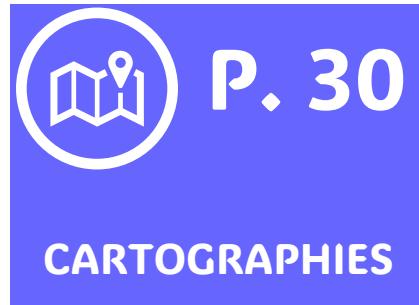
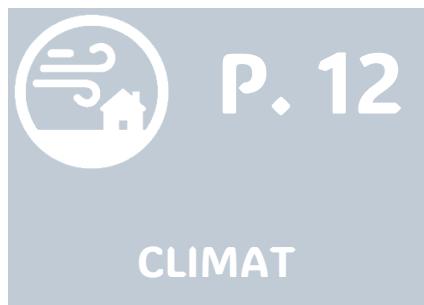
Pompiers **18**

Gendarmerie **17**

SAMU **15**

SMS sourds et malentendants **114**

# SOMMAIRE





L'inondation est une **submersion**, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Les inondations sont dues aux **crues** des rivières, des torrents de montagne, aux **remontées de nappe**, aux **ruissements urbains** et agricoles ainsi qu'aux **submersions marines**.

## LES CARACTERISTIQUES

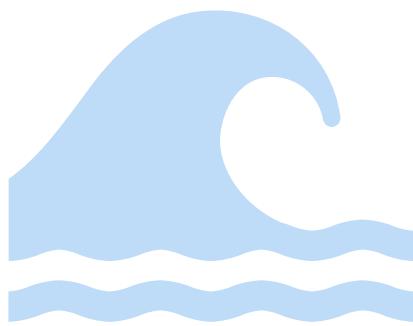
- Des crues rapides des rivières.
- Des crues torrentielles.
- Des inondations en pied de versant.
- Des ruissements et ravinements sur versant.



## L'HISTORIQUE

### Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- Inondation et coulée de boue en novembre 1982 (x2), octobre 1988 et juin 2002.



## LES COURS D'EAU

- ✓ Le Guiers en limite Est du territoire... et ses affluents (l'Ainan, ruisseau de Beauchiffray / de Barbieux / des Mélets).
- ✓ L'Ainan en limite Sud-Est du territoire... et ses affluents (ruisseau du Brut).

En juin 2002, un pont de la RD 82K a été emporté, une scierie à Grand Crolaz a été impactée, le pont du Moulin a été détruit et la scierie Bellemin a été touchée.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, diffusée par la Préfecture et les médias.
- La mise en place d'une **surveillance des crues**, par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations ([www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)) : station de Saint-Christophe-sur-Guiers.
- La réalisation d'un **Atlas des Zones Inondables** du Guiers (2019).
- La révision d'une **carte des aléas** naturels (2019).
- La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

## L'IMPACT POTENTIEL

### Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :

- *Grand Crolaz (La Buquinière), susceptibles d'être impliqués par des crues rapides des rivières et par des crues torrentielles.*
- *Mondon, Permezel, la Grobonnière, la Terrassière, l'Est de la Brancha, susceptibles d'être impliqués par des ruissements et ravinements sur versant.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

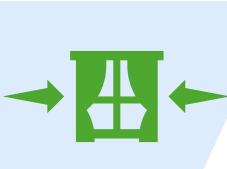
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Informez-vous des risques en consultant régulièrement les sites web et les réseaux sociaux officiels (Météo-France, Vigicrues, Mairie, ...).
- Placez les objets de valeur en hauteur, idéalement à l'étage supérieur.
- Placez également en hauteur les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, produits toxiques, ...).
- Obtuez les entrées d'eau telles que portes, fenêtres, aérations, ...
- Protégez vos documents importants tels que papiers d'identité, contrats d'assurance, ... , en les plaçant dans des pochettes étanches.

## PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Evitez de vous déplacer à pied, à vélo ou en voiture dans les zones inondées : les objets submergés peuvent être particulièrement dangereux et 30 cm d'eau suffisent à vous emporter, même en voiture.
- Restez à l'abri, si possible à l'étage... n'évacuez votre domicile que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités et respectez les recommandations transmises par les intervenants sur place.

## APRÈS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé... évaluez les dégâts et les dangers avec un professionnel.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouvelles inondations.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Aérez et désinfectez les zones touchées par l'inondation pour éviter les risques sanitaires et faites-les sécher doucement.
- Préparez vos dossiers d'assurance pour faciliter les démarches de remboursement.
- Informez le Maire ou les Autorités locales pour signaler les dégâts et obtenir de l'aide.



Obtuez les entrées d'eau



Coupez eau, gaz et électricité



Réfugiez-vous en hauteur



Surveillez les alertes météo



Ne vous déplacez pas en voiture, à pied



Un mouvement de terrain est un **déplacement**, plus ou moins brutal, du **sol** ou du **sous-sol**.

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine.

Les mouvements de terrain peuvent entraîner un remodelage des paysages qui peut se traduire par la **destruction de zones boisées**, la **déstabilisation de versants** ou la **réorganisation de cours d'eau**.

## LES CARACTERISTIQUES

- Des glissements de terrain.
- Du retrait - gonflement d'argiles.
- Des coulées boueuses et torrentielles.



## L'HISTORIQUE

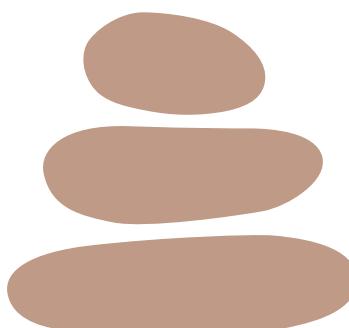
**Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

- Inondation et coulée de boue en novembre 1982 (x2), octobre 1988 et juin 2002.
- Glissement de terrain en juin 2002.

En mai 2002, un glissement de terrain de 60 m<sup>3</sup> s'est déclenché et s'est transformé en coulée boueuse.

En juin 2002, un glissement a légèrement déformé la RD 82A.

En mai 2006, un glissement a impacté l'aval d'un chemin à la Buquinière.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- La révision d'une **carte des aléas** naturels (2019).
- La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

## L'IMPACT POTENTIEL

### Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :

- *Le Sud-Ouest du Mondon, Guillermet, le Sud de la Terrassière, la Buquinière, l'Ouest de Grand Crolaz (La Buquinière), la Brancha, susceptibles d'être impliqués par des glissements de terrain.*
- *Tous ceux du territoire communal, susceptibles d'être impliqués par les argiles, cependant classés en aléa faible.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Déetectez les signes précurseurs en surveillant les fissures dans les murs, les poteaux ou barrières penchés, les terrains ondulés ou craquelés, ...
- Informez les Autorités en signalant immédiatement tout signe de mouvement de terrain à votre Mairie ou aux Autorités locales.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'évacuation d'urgence.

## PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Fuyez la zone dangereuse en vous éloignant rapidement de la zone affectée.
- Ne revenez pas sur vos pas... une fois en sécurité, ne retournez pas dans la zone dangereuse.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé et évitez les structures qui pourraient s'effondrer.
- Suivez les consignes des Autorités en respectant les recommandations des Services de secours et leurs instructions.

## APRÈS

- Informez les Autorités des dégâts en signalant les dommages et les zones instables.
- Evitez les zones instables en ne vous approchant pas des zones où le sol pourrait encore bouger, ni des bâtiments endommagés.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouveaux mouvements de terrain.
- N'empruntez pas d'ascenseur.



Déetectez les signes précurseurs



Coupez eau, gaz et électricité



Fuyez la zone dangereuse



Surveillez les alertes météo



N'empruntez pas d'ascenseur



# SEISME

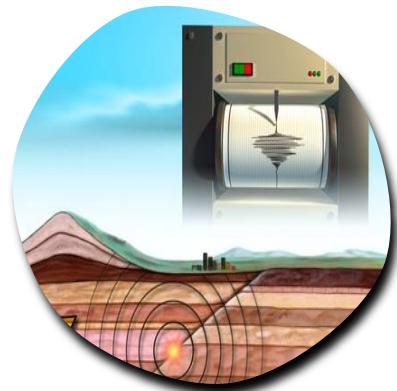
Un séisme (ou **tremblement de terre**) correspond à une **fracturation des roches** en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des **vibrations** plus ou moins importantes **du sol**.

Les vibrations peuvent induire des **mouvements de terrain** et provoquer des **tsunamis** si leur origine est sous-marine.

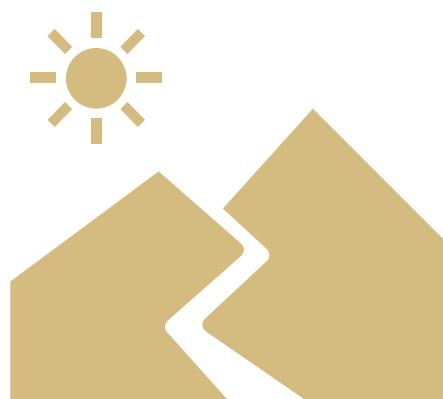
## LES CARACTERISTIQUES

- Le **foyer** : lieu de rupture de la roche en profondeur.
- L'**épicentre** : point en surface situé verticalement au foyer.
- La **magnitude** : énergie libérée mesurée notamment par l'échelle de Richter.
- L'**intensité** : sévérité de la secousse du sol évaluée en fonction des effets et des dommages causés, mesurée par l'échelle EMS 98.
- La **fréquence** et la **durée** des **vibrations**.



## L'HISTORIQUE

- Des événements ont pu être répertoriés et ont pu occasionner des dommages (fissuration de plâtres, chute d'objets, ...).



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Suite au décret du 22 octobre 2010, un **zonage sismique réglementaire de la France**, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon cinq zones de sismicité :  
Zone 1 : Très faible      Zone 2 : Faible      Zone 3 : modérée  
Zone 4 : Moyenne      Zone 5 : forte
- La mise en place d'une **surveillance sismique** sur l'ensemble du territoire national.
- La construction du bâti selon les **normes parassismiques** établies en fonction des 5 zones de sismicité.

## L'IMPACT POTENTIEL

**Saint-Albin-de-Vaulserre est située en zone 4 (sismicité moyenne).**

*Dans le cas d'activités sismiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des séismes sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Fixez les meubles lourds en attachant solidement les étagères, les appareils électroménagers et les meubles pour éviter qu'ils ne tombent.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Repérez les endroits sûrs en identifiant les zones de votre maison où vous pouvez vous abriter, comme sous une table solide ou près d'un mur porteur.
- Sensibilisez votre famille en établissant un plan d'urgence de regroupement familial avec les bons gestes à adopter.

## PENDANT

- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les blessures causées par les bris de verre.
- Restez calme et protégez-vous en vous abritant sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, et en protégeant votre tête avec vos bras.
- Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers un endroit dégagé, loin des bâtiments, des arbres et des lignes électriques.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à un endroit sûr, loin des ponts, des tunnels, des arbres et des bâtiments.

## APRÈS

- Evacuez prudemment en sortant du bâtiment, en empruntant les escaliers (pas d'ascenseur) et éloignez-vous des structures endommagées.
- Evitez les côtes... un séisme peut provoquer un tsunami, donc rejoignez les hauteurs si vous êtes près de la mer.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour laisser les lignes disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités en restant informé des directives et des alertes émises.



Eloignez-vous des fenêtres



A l'intérieur, abritez-vous



A l'extérieur, allez vers un endroit dégagé



N'empruntez pas d'ascenseur



Ne fumez pas



## LA PRÉVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

### L'HISTORIQUE

- Un épisode de chute de neige en abondance a frappé une partie de la France en décembre 1990.



- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
  - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
  - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
  - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les **prévisions régulières** (niveau jaune).
  - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
  - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.
- La mise en place d'un système de **mobilisation de personnel et d'équipement**, afin d'assurer le déneigement des voiries.

### L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France et assurez-vous que vos voisins vulnérables sont informés des risques et des mesures à prendre.
- Gagnez un abri en dur et fermez les portes.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Assurez-vous d'avoir des moyens de communication fonctionnels (téléphone + batterie).
- Prévoyez un stock de sel et une pelle à neige.
- Equipez votre véhicule de pneus hiver.
- Si vous êtes en situation de dépendance, informez les services de secours de votre situation.

## PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio ou la télévision pour obtenir des informations et des directives.
- Ne garez pas vos véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des secours et des services de déneigement.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

## APRÈS

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Déneigez et salez le trottoir bordant votre domicile.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Gagnez un abri en dur



Prévoyez téléphone + batterie



Ne vous déplacez pas inutilement



Ne restez pas sous les arbres



Ne restez pas proche des lignes électriques



## LA PREVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



## L'HISTORIQUE

- Deux tempêtes ont particulièrement frappé la France en décembre 1999 et en janvier 2009.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
  - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
  - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
  - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les **prévisions régulières** (niveau jaune).
  - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
  - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.

## L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.
- Eloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez tout travail extérieur.
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio pour obtenir des informations et des directives.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

## APRÈS

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Fixez ou rentrez  
le matériel  
d'extérieur



Gagnez  
un abri en dur



Ne vous déplacez  
pas inutilement



Ne restez pas  
sous les arbres



Ne restez pas  
proche des lignes  
électriques



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa **persistance**, son **intensité** et son **étendue géographique**. L'épisode dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

## LA GESTION NATIONALE

- Le guide national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre au niveau national, mais aussi au niveau local, pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.
- Il prend notamment en compte les problématiques d'**accès aux soins**, celles liées au **logement** (il s'agit aussi d'un dispositif d'hébergement d'urgence renforcé dont la veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars), celles liées aux **intoxications** par le monoxyde de carbone ou encore aux **maladies infectieuses**.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION



### L'HISTORIQUE

- Un épisode de grand froid a frappé la France en février 2012.



- L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com> L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.
- Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
  - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées. Il permet aux établissements de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en réalisant un bilan exhaustif de ses capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant sa réactivité face à une situation exceptionnelle, voire de crise.
  - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional. Il permet de définir l'ensemble des mesures planifiées pour faire face à un afflux massif de victimes. Il se base sur une analyse extensive des risques pouvant impacter l'établissement, et planifie les mesures ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de crise.

# LES BONS REFLEXES

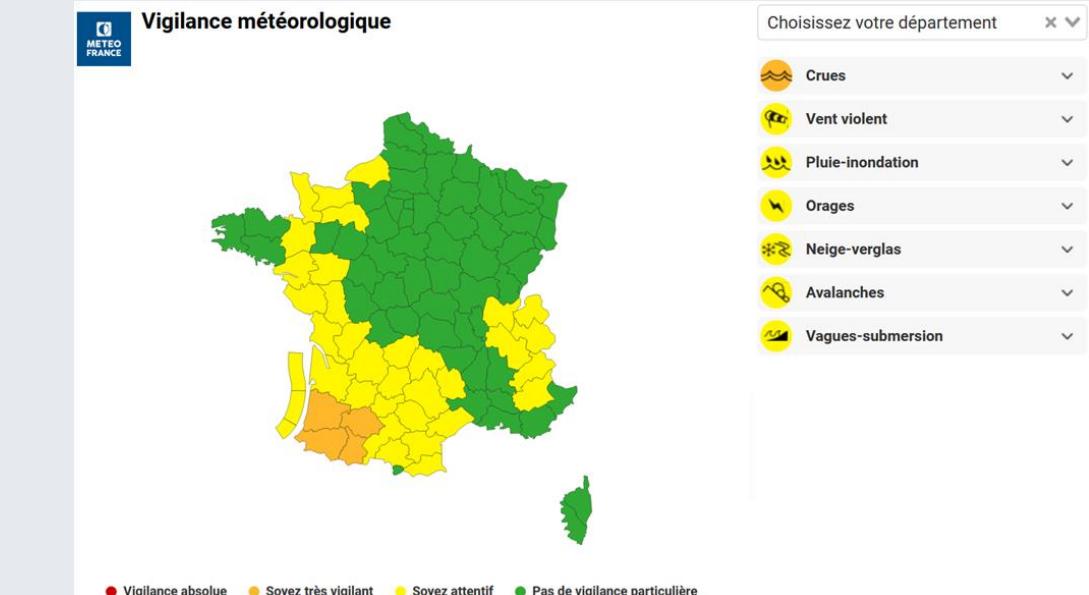


## PENDANT

- Veillez à porter des habits adéquats... couches de vêtements fermés au col et aux poignets, imperméables au vent et à la neige, bonnet, écharpe, gants.
- Faites très attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à leur aération pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas.
- Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue.
- Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de température du corps.



- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.



La canicule est définie comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit** pendant **au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la **chaleur** et la **durée**. La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies... il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, ou très peu, cela dure plusieurs jours.

## LA GESTION NATIONALE

- Le Plan National Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

- Il comporte 4 niveaux :

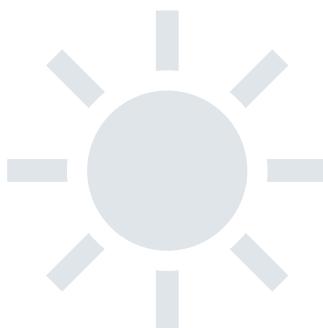
Veille saisonnière :	la plateforme téléphonique 08 00 06 66 66 est activée
Avertissement chaleur :	probabilité importante de passage en vigilance orange canicule les jours suivants
Alerte canicule :	la température atteint les 34°C et ne redescend plus en-dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs
Mobilisation maximale :	en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

### L'HISTORIQUE

- Un épisode de canicule a frappé la France en 2003.



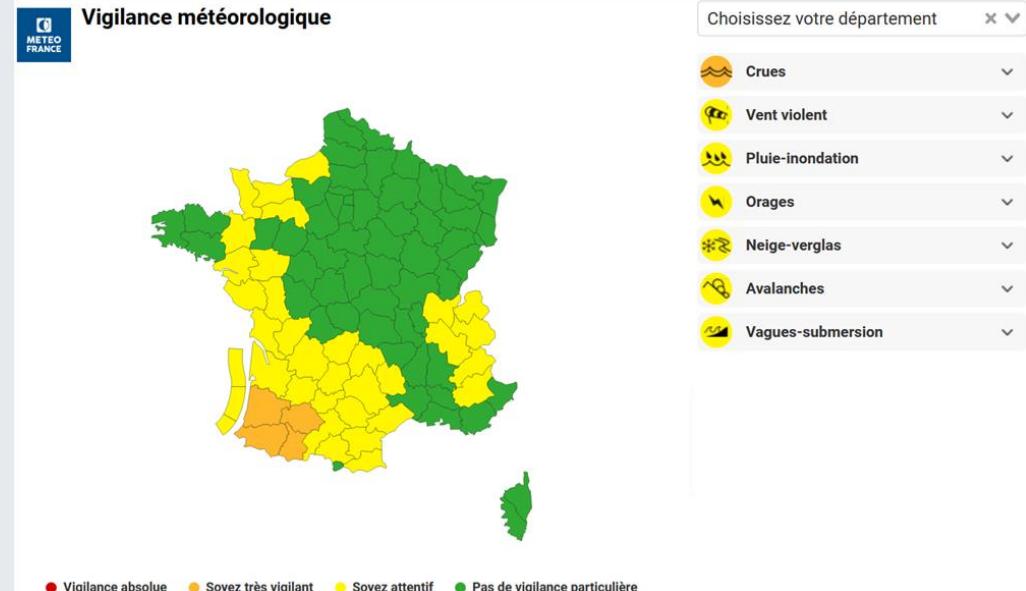
- L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com> L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.
- En cas d'épisode de forte chaleur, une plateforme téléphonique est mise à disposition tous les jours de 09h00 à 19h00 : « **Canicule info service** » au **08 00 06 66 66** (appel gratuit).
- Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
  - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.
  - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.

# LES BONS RÉFLEXES



AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.

PENDANT

- Maintenez votre maison au frais en fermant volets et fenêtres.
- Buvez régulièrement de l'eau, mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Mouillez votre corps (brumisateur, douche), ventilez-vous et évitez les efforts physiques.
- Prenez et donnez des nouvelles de vos proches.
- Restez aux heures les plus chaudes dans une pièce rafraîchie.
- Rendez-vous dans des endroits climatisés.



Fermez volets et fenêtres



Buvez régulièrement de l'eau



Ventilez-vous



Evitez l'alcool



Evitez les efforts physiques

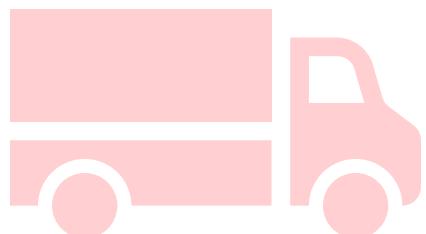


Une matière dangereuse, par ses **propriétés physiques** ou **chimiques** ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, volatile** ou encore **corrosive**.

## LES CARACTERISTIQUES

- Du **transport routier** : l'ensemble des voiries présentes sur le territoire communal est susceptible d'être impliqué. Cependant, les accès sur la commune supposés comme étant les plus « favorables » à un accident sont représentés par les routes départementales 82, 82A, 82B et 82K.
- Du **transport par canalisation** :
  - 1 canalisation de gaz naturel de la société GRT Gaz.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION



- La mise en place de **réglementations internationales** pour chacun des types de transport.
- La mise en place de **prescriptions sur les matériels de transport** :
  - ≡ **Formation** du personnel.
  - ≡ **Documentation** au sein des véhicules indiquant les produits, leurs quantités, les destinataires, ...
  - ≡ **Equipement des véhicules** pour l'extinction d'incendie, la signalétique d'avertissement, ...
  - ≡ **Prescriptions techniques** de construction des véhicules.
  - ≡ **Modalités de contrôle et d'inspection** des véhicules.
  - ≡ **Modalités d'emballage, de chargement et de déchargement** des marchandises.
  - ≡ **Restrictions** de stationnement et de circulation des véhicules.
- A la réalisation d'**études de dangers**, par les gestionnaires des infrastructures de transport.

## L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas de TMD routier, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, un accident est susceptible de se produire ou d'avoir un impact en tout point des accès du territoire, et se trouve ainsi susceptible d'impliquer toute population et tout bien situés à proximité.*

**Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés par la canalisation :**

- *Grand Crolaz (La Buquinière), Mercier, Guillermet, la Bayardièvre (canalisation de gaz naturel).*

# LES BONS RÉFLEXES



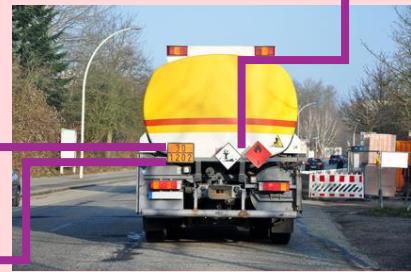
## AVANT

- Familiarisez-vous avec les panneaux et pictogrammes de danger apposés sur les unités de transport.
- Informez-vous sur les dispositifs d'alerte.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

Symboles Danger

Code Danger

Code Matière



## PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident, quitter les abords de l'accident et incitez les autres personnes sur place à quitter les lieux.
- Donner alors l'alerte aux services de secours en précisant, si possible, le lieu exact, le moyen de transport, le nombre de victimes, la nature du sinistre (explosion, incendie, ...), le code danger, le code matière.
- En cas de fuite de produit, n'entrez pas en contact avec celui-ci... sinon, lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident perpendiculairement à la direction du vent.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.
- Fermez les volets, les fenêtres, les portes et coupez la ventilation, la climatisation, le chauffage, le gaz, l'électricité.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

## APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et l'usage des sols.



Fuyez perpendiculairement au vent



Rejoignez le bâtiment le plus proche



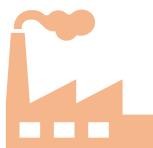
Fermez volets et fenêtres



Coupez ventilation gaz et électricité



Ne fumez pas



Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel, il est qualifié d'**accident industriel**.

Les principaux phénomènes dangereux possibles sont l'**incendie**, l'**explosion**, la **dispersion de substances toxiques**, dans l'air, l'eau ou le sol, la **pollution de l'environnement**.

Leurs conséquences sont regroupées sous trois typologies... **effets thermiques, effets de surpression, effets toxiques**.

## LES CARACTERISTIQUES

- Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers et/ou l'environnement, est potentiellement une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.
- Ces structures relèvent d'une législation renvoyant à une nomenclature comportant trois régimes de **classement** : **déclaration, enregistrement ou autorisation** (intégrant le **Seveso**).
- La directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite **directive Seveso 3**, est entrée en vigueur le 1er juin 2015. Elle relève d'une politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels majeurs et impose des **réglementations strictes**.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- La mise en place de **réglementations nationales et européennes** pour chaque établissement industriel dangereux (ICPE dont **Seveso**).
- La mise en place d'un **contrôle régulier** de chaque ICPE par les services de l'Etat.
- La réalisation d'**études d'impact** et d'**études de dangers**, par les ICPE soumises à autorisation.
- La réalisation d'un **Plan d'Opération Interne**, par les gestionnaires des établissements.
- La réalisation d'un **Plan Particulier d'Intervention** selon l'ICPE, par les services de l'Etat.
- La mise en place d'une **concertation de la population** selon l'ICPE, par les services de l'Etat :
  - ≡ Crédit de **Commissions de Suivi de Site**.
  - ≡ Renforcement des **Comités Sociaux et Economiques**.
  - ≡ **Formation** du personnel.
  - ≡ Réalisation de **réunions publiques**.

## L'HISTORIQUE

- Notre territoire national a connu des accidents industriels, notamment à Feyzin sur un site de raffinerie en 1966, à Toulouse sur le site d'AZF en 2001 et à Rouen sur le site de Lubrizol en 2019.

## L'IMPACT POTENTIEL

### La commune est concernée par 4 sites pollués ou potentiellement pollués :

- Station service Claperon (en arrêt d'activité).
- Garage et carrosserie Bellemain Père et Fils (anciennement Claperon).
- Fabrique de meubles Saint-Clément.
- Travail et traitement du bois Bellemain (en arrêt d'activité).

# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Consultez les brochures d'information éditées par les industriels en lien avec la Préfecture pour connaître les risques spécifiques à votre zone.
- Familiarisez-vous avec le signal sonore national d'alerte pour le reconnaître en cas d'événement.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et les aérations (gros scotch), et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Eloignez-vous des fenêtres pour vous protéger des éclats de verre éventuels.
- En cas de gêne respiratoire, utilisez un linge humide pour filtrer l'air.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

## APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces pour éviter les risques sanitaires.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités pour être informé des éventuelles nouvelles consignes.



Gagnez  
un abri en dur



Coupez  
eau, gaz  
et électricité



Calfeutrez  
ouvertures  
et aérations



Couvrez  
nez et bouche  
d'un linge humide



Ne fumez pas



*C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une **exposition** de l'**Homme** ou de l'**animal** à une source de **contamination**.*

*On peut également définir le risque sanitaire comme une **menace** pour l'état de la **santé** de la **population humaine ou animale** conjuguée à une **déstabilisation** des **pouvoirs publics** chargés de la sécurité sanitaire.*

## LES CARACTERISTIQUES

- Les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats, ...
- Les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines.
- Les contaminants physiques tels les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

## L'HISTORIQUE

- Un épisode de pandémie grippale A(H1N1) a menacé la France en 2009.
- Une pandémie d'ordre mondial a frappé la France en 2020... plusieurs dizaines de milliers de personnes sont décédées suite à la contraction de la COVID-19.

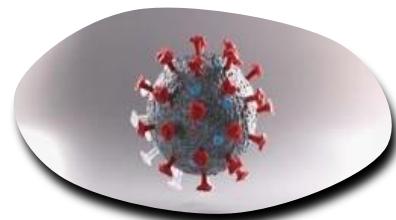


## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- Le **Plan national de prévention** et de lutte « Pandémie grippale », a été élaboré en 2009, puis actualisé en 2011. Il s'agit d'un guide d'aide à la décision pour protéger la population ainsi que le fonctionnement de la société et des activités économiques.
- Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
  - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.
  - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.

## A TITRE INDIVIDUEL

- Il est nécessaire d'adopter les **gestes « barrières »** afin de se protéger et afin d'enrayer la propagation d'un virus comme le Coronavirus:
  - ≡ Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.
  - ≡ Porter un masque adapté.
  - ≡ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
  - ≡ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (et le jeter).
  - ≡ Se laver les mains très régulièrement.



# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les maladies et les épidémies susceptibles de survenir dans votre région.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'urgence.
- Sensibilisez votre famille en expliquant les mesures de prévention et les gestes barrières à adopter pour limiter la propagation des maladies.

## PENDANT

- Ecoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites web officiels pour obtenir des informations et des directives de la part des Autorités sanitaires.
- Maintenez une distance de sécurité avec autrui, portez un masque, voire également des gants, et utilisez du gel hydroalcoolique si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Lavez-vous régulièrement les mains en utilisant prioritairement de l'eau et du savon pour désinfecter vos mains.

## APRÈS

- Utilisez des produits désinfectants pour nettoyer les zones fréquemment touchées.
- Soyez attentif aux signes de maladie et consultez un médecin si nécessaire.
- Respectez les directives des Autorités pour le retour à la vie quotidienne en toute sécurité.
- Continuez à suivre les informations des Autorités sanitaires pour être au courant des éventuelles nouvelles vagues ou épidémies.



Sensibilisez  
votre famille  
(gestes barrières)



Gardez  
vos distances  
avec autrui



Portez  
un masque



Lavez-vous  
les mains  
avec du savon



Consultez  
un médecin  
si symptômes



# RADON



Le radon est un **gaz radioactif naturel**, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau, avec une **concentration très variable** suivant la pression, la **température**, la porosité, la **ventilation**, ...

Dans des espaces clos tels que les **bâtiments**, il peut atteindre des **concentrations élevées**.

## L'HISTORIQUE

- Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987. En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
- A long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.
- En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3 000 décès par an sont imputables.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Suite à l'arrêté du 27 juin 2018, un **zonage du potentiel radon**, réalisé sur l'ensemble du territoire national, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon 3 zones :

Zone 1 : Faible

Zone 2 : Faible avec particularités

Zone 3 : significatif

- Saint-Albin-de-Vaulserre est située en potentiel de **catégorie 1**.

## L'IMPACT POTENTIEL

*Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).*

*Le zonage lié à l'arrêté du 27 juin 2018 permet d'appréhender dans un premier temps le niveau d'exposition au radon.*

*Mais le seul moyen de connaître réellement son niveau d'exposition est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence).*

*Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés.*

*Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les dangers du radon et les mesures de prévention.
- Utilisez des kits de test disponibles dans le commerce pour mesurer la concentration de radon dans votre habitation.
- Assurez-vous que les pièces de votre maison sont bien ventilées régulièrement pour réduire la concentration de radon.
- Colmmez les fissures dans les murs, les sols et les fondations pour empêcher le radon de pénétrer.
- Utilisez des systèmes de ventilation mécanique pour améliorer le renouvellement de l'air intérieur.

## PENDANT

- Evitez de passer trop de temps dans les zones à forte concentration de radon (sous-sols).
- Augmentez le taux de renouvellement de l'air intérieur pour réduire la concentration de radon.
- Continuez à mesurer régulièrement la concentration de radon pour détecter toute augmentation.

## APRÈS

- Continuez à surveiller les niveaux de radon.
- Prenez des mesures correctives complémentaires si les niveaux de radon sont trop élevés... envisagez des travaux supplémentaires pour améliorer l'étanchéité et la ventilation de votre maison.
- Faites appel à un spécialiste pour évaluer les risques et recommander des solutions adaptées.



Renseignez-vous  
sur le radon  
et ses dangers



Ventilez  
régulièrement  
votre habitation



Mesurez  
régulièrement  
le taux de radon



Evitez  
les sous-sols



Etancheisez  
votre habitation  
si nécessaire



Le terrorisme est un ensemble d'**actes de violence** (attentats, prises d'otages, ...) commis par une **organisation** pour créer un climat d'**insécurité**, pour exercer un chantage sur un **gouvernement**, pour satisfaire une haine à l'égard d'une **communauté**, d'un  **pays**, d'un **système**. C'est l'**emploi de la terreur** à des **fins politiques, religieuses ou idéologiques**.

## L'HISTORIQUE

- Le 7 janvier 2015, 12 personnes sont abattues à la rédaction du journal satirique « Charlie Hebdo ».
- Le 13 novembre 2015, 130 personnes sont tuées dans la salle de spectacle « Le Bataclan » et dans les rues de Paris et à Saint-Denis.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Relevant du Premier ministre, le **plan Vigipirate** est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les Collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.
- Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :
  - ≡ Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
  - ≡ Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.
- Le plan dispose de **3 niveaux d'alerte** : vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.
- A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une **campagne de sensibilisation** pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.

**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ECHAPPER**

**2. SE CACHER**

**3. ALERTER**

**4. RÉSISTER**

**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours

**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et débranchez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS**

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Qui ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Quoi ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

**FAIRE FACE ENSEMBLE**

**PREMIER MINISTRE**

**Édouard Philippe**

**Ministère de l'Intérieur**

**www.interieur.gouv.fr**

**15**

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les menaces potentielles et les mesures de prévention.
- Familiarisez-vous avec les sorties de secours et les itinéraires d'évacuation dans les lieux que vous fréquentez régulièrement.
- Prenez part aux exercices organisés par les Autorités pour mieux comprendre les mesures à prendre en cas d'attaque.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Si possible, fuyez la zone de danger en utilisant les itinéraires d'évacuation identifiés : étape « *S'échapper* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- Si vous ne pouvez pas fuir, trouvez un endroit sûr pour vous cacher... éteignez les lumières, éloignez-vous des fenêtres et barricadez-vous si possible : étape « *Se cacher* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- Mettez votre téléphone en mode silencieux (sans vibrer) et restez aussi silencieux que possible.
- Une fois en sécurité,appelez les services de secours et fournissez des informations précises sur la situation : étape « *Alerter* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- En dernier recours, si votre vie est en danger immédiat, tentez de neutraliser l'assaillant avec l'aide d'autres personnes et utilisez des objets comme boucliers de fortune : étape « *Résister* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).

## APRÈS

- Ne quittez votre cachette que sur ordre des Autorités ou lorsque vous êtes sûr que le danger est écarté.
- Si vous êtes formé aux premiers secours, apportez une aide aux personnes blessées.
- Ecoutez la radio ou consultez les sources officielles pour obtenir des informations et des directives.

### Etape « S'échapper »



Fuyez si possible

### Etape « Se cacher »



Cachez-vous dans un endroit sûr



Restez silencieux

### Etape « Alerter »



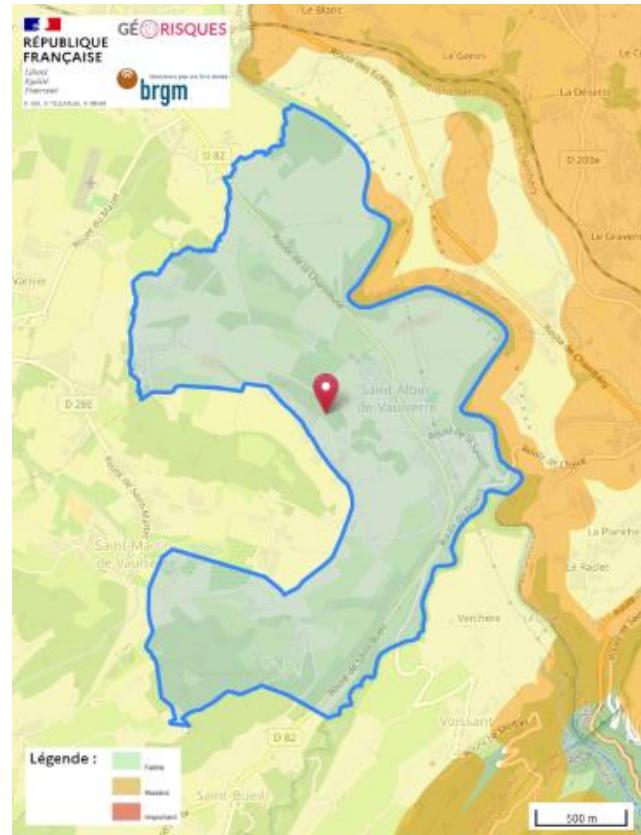
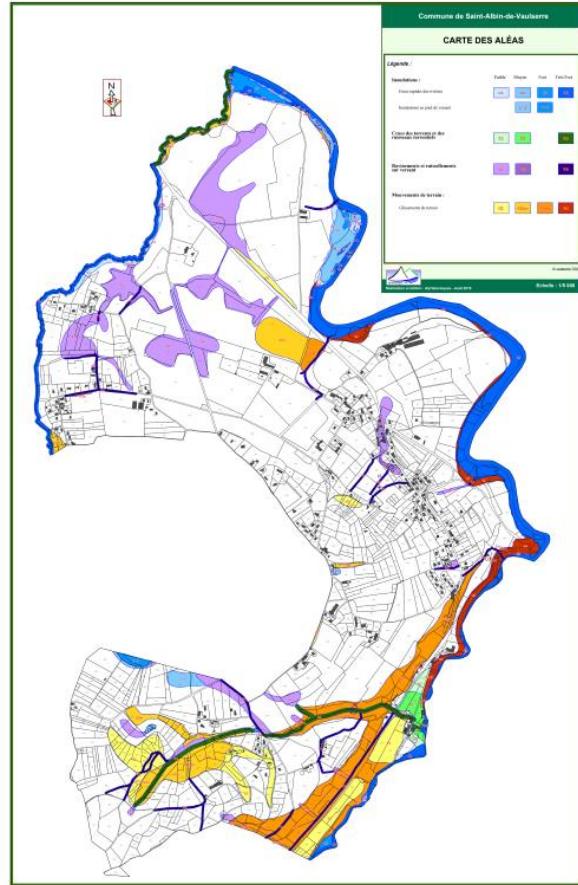
Appelez les Services de secours



Tentez de neutraliser l'assaillant



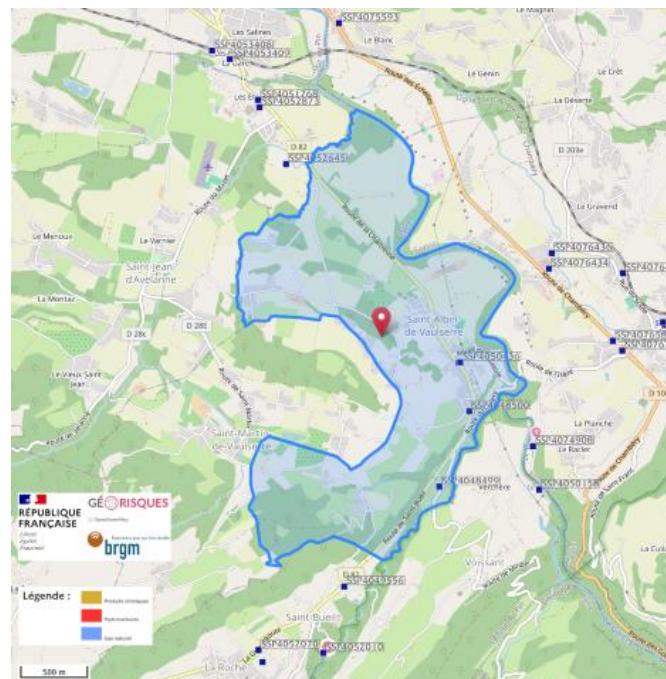
# CARTOGRAPHIES



CANALISATION DE MATIERE DANGEREUSE  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Carte de localisation des canalisations  
2024



SITE POLLUE OU POTENTIELLEMENT POLLUE  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Carte de localisation des sites (potentiellement) pollués  
2025





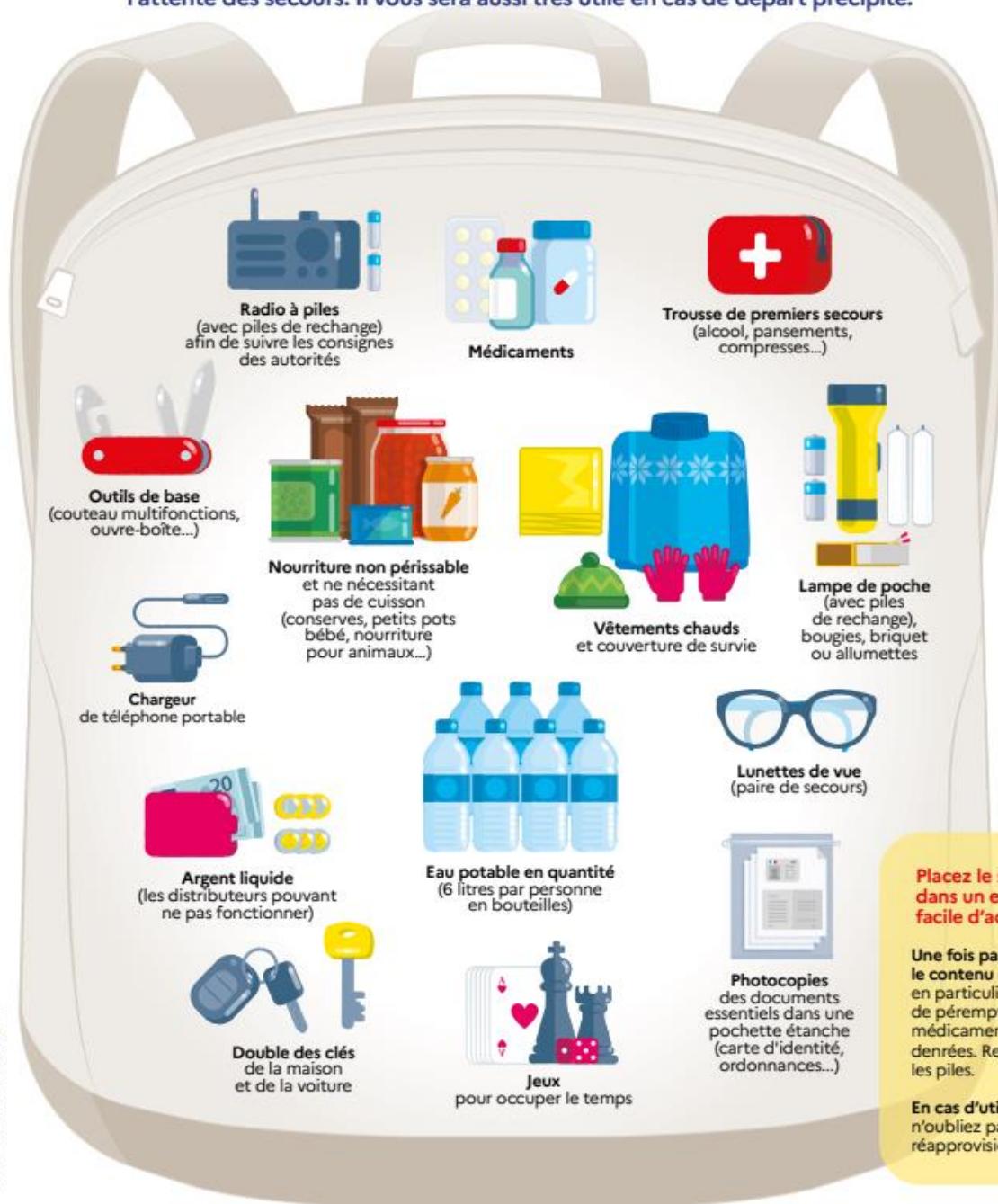
# LE KIT D'URGENCE 72H

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !



## EDITO

Tous résilients face aux risques !

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises



## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	<b>Accident industriel</b>	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
	<b>Accident nucléaire</b>	Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
	<b>Accident transport de matières dangereuses</b>	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
	<b>Avalanche</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Éruption volcanique</b>	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	<b>Feu de forêt</b>	Quitez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	<b>Inondation</b>	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
	<b>Mouvement de terrain</b>	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Rupture de barrage</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Séisme</b>	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
	<b>Tempête/ Cyclone</b>	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

## 1. JE M'INFORME

sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Sur internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Auprès de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Auprès de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'Etat

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

► Risque : \_\_\_\_\_

► Comportement : \_\_\_\_\_

► Risque : \_\_\_\_\_

► Comportement : \_\_\_\_\_

► Risque : \_\_\_\_\_

► Comportement : \_\_\_\_\_

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : \_\_\_\_\_

## 2. JE ME PRÉPARE

à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de recharge)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de recharge, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



## 3. J'AGIS

en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

### Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances :  
<https://vigilance.meteofrance.fr>  
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

### L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

- Alert qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables.
- Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.

- Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :

- **JOUER DE LA TÉLÉPHONE** afin de suivre les réseaux d'informations pour les secours
  - **RESTER À LA MAISON** s'il y a mise en place d'ordre des autorités
  - **RESTER À L'ÉCOUTE** des autorités
- Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'Etat, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations près de chez vous :

France Inter \_\_\_\_\_ FM

France Bleu \_\_\_\_\_ FM

France Info \_\_\_\_\_ FM

## LES NUMÉROS UTILES

### À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

### Coordonnées à compléter :

- Mairie : \_\_\_\_\_
- Assurance : \_\_\_\_\_
- Proches : \_\_\_\_\_
- Autres : \_\_\_\_\_

## JE M'IMPLIQUE

► Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile

► Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours

► Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population

► Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



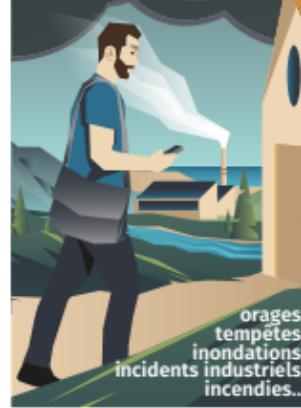
GOUVERNEMENT  
Liberté  
Sécurité  
Prospérité

## PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

### Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes



orages,  
tempêtes,  
inondations,  
incidents industriels,  
incendies...